

Courrier picard

Il a
pe
fil
Ul

PAGE 11

SAMEDI 5 OCTOBRE 2019 1,50 € N° 24191

OISE

CANAL SEINE-NORD



LE CANAL ENFIN FINANCÉ !

Il ne manquait plus que la part de l'État pour financer ce projet à 4,5 milliards d'euros. C'est chose faite. **PAGE 3**

CANAL SEINE-NORD

LE FAMEUX MILLIARD DE L'ÉTAT, LE VOILÀ !

LILLE Le ministre des Comptes publics a confirmé hier la participation de l'État dans le canal Seine-Nord. Plus rien ne devrait s'opposer à la réalisation de ce grand projet pour la région.

Une écluse importante est ouverte», s'exclame Xavier Bertrand, président de la Région. Ce vendredi après-midi, Gérald Darmanin, ministre des Comptes publics, a apporté la bonne nouvelle aux élus territoriaux membres du conseil de surveillance de la société du canal Seine-Nord Europe, réunis à Lille. Alors que depuis 2011 trois présidents de la République se sont engagés pour le canal, dire que les élus étaient exaspérés par les lenteurs de l'État est un euphémisme. Gérald Darmanin les a rassurés. La participation tant attendue de l'État (1,1 milliard d'euros) fera finalement l'objet d'un amendement à la prochaine loi de finances 2020 pour la « mobilisation de ressources additionnelles ». Il s'agira donc de crédits budgétaires et il faudrait un vote contraire – difficilement envisageable – pour tout remettre en cause. Le ministre doit maintenant indiquer devant le parlement par quels moyens l'État compte couvrir cette somme, qui pourra être levée en plusieurs fois. Là encore, Gérald Darmanin a fait plaisir à ses hôtes : il n'est plus question d'un système de taxes régionales pour générer des recettes.

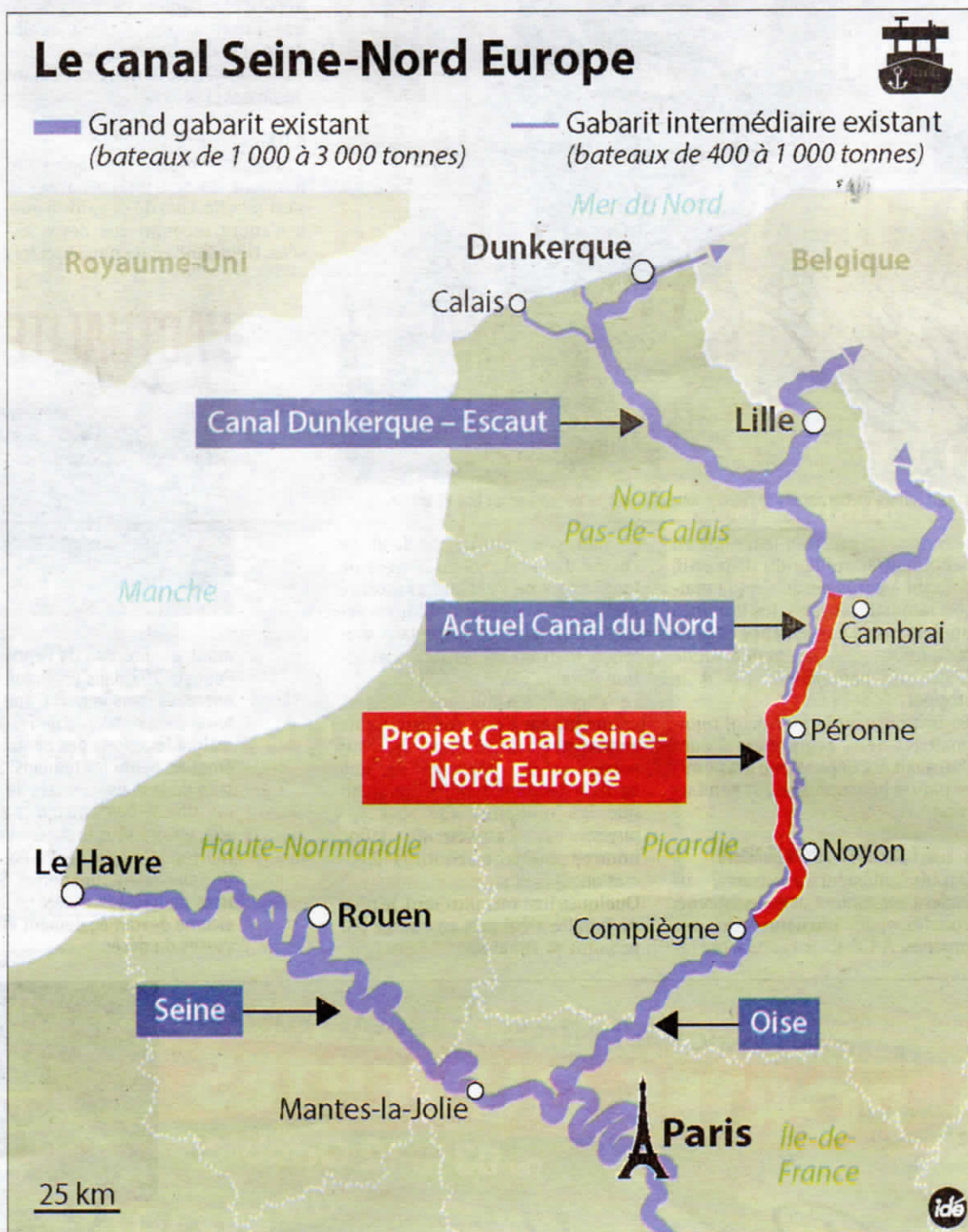


« Toutes les pistes concernant des taxes qui grèveraient les contribuables sont écartées »

Frans Desmedt, conseiller départemental de l'Oise

Une éventualité dont ne voulaient pas les élus. « L'État a tenu parole et nous avons été entendus », se réjouit Xavier Bertrand.

« QUE LE CHANTIER COMMENCE ! » La signature de la convention de financement doit maintenant intervenir d'ici la fin de l'année. Quant à la régionalisation définitive de la société de projet, qui permettra



aux collectivités d'être définitivement libres, elle est repoussée au 31 mars prochain, sans grande conséquence. « Enfin ! C'est le premier mot qui me vient ! C'est une excellente nouvelle pour le dynamisme de nos territoires ! Que le chantier commence ! », se félicite le député

de la Somme Stéphane Demilly, qui suit le dossier depuis 1993. « C'est un grand jour pour les élus ! Mais pour les gens, le concret ce sera le premier coup de pioche en 2020, et le super-concret la première péniche en 2028 », relativise Xavier Bertrand. « On n'a jamais avancé

aussi vite ! », remarque encore Laurent Somon, président du département de la Somme, également heureux que l'État a choisi les crédits budgétaires. Mais tout en faisant « confiance aux ministres qui étaient là » (avec Jean-Baptiste Djebbari, secrétaire d'État aux

LES AUTRES ANNONCES DE GÉRALD DARMANIN Autre bonne nouvelle annoncée par le ministre des Comptes publics, cette fois pour la société du canal : elle se verra accorder par l'administration fiscale un « rescrit » qui lui permettra de récupérer la TVA sur les travaux. Concernant enfin la contribution d'équilibre (de 700 à 900 millions d'euros) qui permettra de boucler le budget, Gérald Darmanin propose cette fois d'en revenir à un plan de ressources à assiette locale pour un emprunt garanti par les collectivités. Cette question est repoussée à la fin du chantier d'ici une dizaine d'années.

Transports), lui aussi reste prudent : « Le vrai jour historique sera celui de la signature de la convention. » Pour sa part, Frans Desmedt, conseiller départemental de l'Oise, se réjouit d'une autre confirmation, concernant cette fois le milliard que les collectivités avaient déjà décidé d'apporter de leur côté. « Avec les taux actuels, c'était notre souhait de pouvoir emprunter sur 40 ans », rappelle l'élu.

LE RÔLE DÉTERMINANT DE L'EUROPE Dans ce dossier à 4,9 milliards d'euros, l'Europe aura joué un rôle déterminant, en acceptant de financer 50 % du montant des études et 40 % du coût des travaux. « Toutes les pistes concernant des taxes qui grèveraient les contribuables sont écartées », insiste Frans Desmedt. Le seul chantier doit générer 10 000 emplois. « Deux cents ans après l'inauguration du canal de Saint-Quentin, la liaison de la Seine à l'Escaut va enfin voir le jour », relève pour sa part la préfecture de région. ■ PASCAL MUREAU